



Déclaration de la Francophonie syndicale - CSI à l'occasion du 19^e Sommet de la Francophonie

À l'occasion du 19^e Sommet de la Francophonie organisé en France les 4 et 5 octobre 2024, les organisations syndicales du réseau de la Francophonie syndicale de la Confédération syndicale internationale (CSI) souhaitent avant tout réaffirmer leur profond attachement à la francophonie, un véritable pont entre les peuples et les travailleurs/euses dans un monde profondément marqué par les conflits et les inégalités.

La Francophonie syndicale de la CSI soutient le rôle fédérateur de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) et son appui à un multilatéralisme fondé sur des règles, orienté vers la paix mondiale sous l'égide des Nations Unies. La CSI profite de cette occasion pour rappeler aux gouvernements leurs engagements et les exhorte à assumer leurs responsabilités. Il est demandé aux gouvernements de mettre tout en œuvre pour garantir les droits humains, ainsi que les droits fondamentaux du travail, à tous les individus, sans distinction d'origine, de nationalité, d'ethnicité, de religion, d'opinion politique, d'âge, d'orientation sexuelle ou de handicap.

La Francophonie syndicale de la CSI invite l'OIF à développer et à renforcer ses liens avec l'Organisation internationale du Travail (OIT), cheffe de file de la régulation sociale au niveau mondial, et l'ensemble de ses bureaux dans les pays membres de l'OIF.

La Francophonie syndicale de la CSI encourage également l'OIF à se joindre à la Coalition mondiale pour la justice sociale et à contribuer à l'Accélérateur mondial pour l'emploi et la protection sociale des Nations Unies.

La Francophonie syndicale de la CSI enjoint l'OIF d'intégrer davantage les Objectifs de développement durable (ODD) du Programme à l'horizon 2030 des Nations Unies, et au premier plan l'ODD 8 sur le travail décent, dans le cadre de ses travaux et de participer activement au succès du deuxième Sommet mondial pour le développement social organisé par les Nations Unies en 2025 afin d'œuvrer davantage à la justice sociale dans la francophonie.

Sans un effort coordonné à l'échelle internationale, les pays en développement, qui représentent la majorité de la population de l'OIF, ne pourront pas rendre justice à leurs populations. Le renforcement des échanges commerciaux entre les pays membres de l'OIF peut contribuer à cette justice, mais il est essentiel que ces échanges soient justes et équitables, en respectant pleinement les droits des travailleurs et des travailleuses.

À cet égard, la Francophonie syndicale de la CSI appelle les gouvernements membres de l'OIF à soutenir les mesures visant à garantir la diligence raisonnable des entreprises dans les chaînes de valeur mondiales et les accords commerciaux.

La Francophonie syndicale de la CSI rappelle, à cette occasion, la revendication centrale de la CSI pour un nouveau contrat social en faveur d'emplois décents dans le cadre de transitions justes, des droits pour tous, de salaires minimums vitaux, d'une protection sociale universelle, de l'égalité et de l'inclusion.

Pour ce faire, nous appelons à garantir que la migration de la main-d'œuvre ne se fasse aux dépens des pays d'origine et de destination, tout en respectant les droits humains fondamentaux et la libre circulation des personnes.

Promouvoir la démocratie, non seulement par des élections régulières, libres et équitables aux niveaux local et national, mais aussi en reconnaissant le rôle crucial des syndicats et en protégeant les libertés d'association, de réunion et d'expression, y compris le droit de grève.

Soutenir des mesures visant à impliquer les travailleurs/euses, leurs syndicats, ainsi que les employeurs dans la planification d'une transition juste vers une économie à faibles émissions de carbone, ce qui constitue un élément central de la justice climatique.

Coordonner les efforts dans les forums internationaux pour soutenir les mesures de compensation des pertes et préjudices, y compris un financement climatique adéquat.

S'attaquer à la question de l'endettement et garantir un financement public sûr pour les biens publics tels que la santé, les soins, l'éducation et la protection sociale.

La Francophonie syndicale de la CSI reconnaît également le rôle joué par l'Union des Conseils économiques et sociaux et institutions similaires des États et gouvernements membres de la Francophonie (UCESIF) dans la construction d'une francophonie durable, attentive aux travailleurs et travailleuses. Toutefois, la Francophonie syndicale de la CSI appelle les membres de l'UCESIF à renforcer leur coopération avec les syndicats afin d'assurer une meilleure représentation de la voix des travailleurs et des travailleuses en leur sein.

La Francophonie syndicale de la CSI encourage l'OIF à instaurer un cadre de dialogue avec les ministres du Travail et de l'Emploi sur le modèle connu avec les G20 et G7 afin de discuter des questions d'emploi avec les partenaires sociaux.

La Francophonie syndicale de la CSI soutient notamment l'appel de la CSI en faveur d'une réforme démocratique de l'architecture financière internationale, respectueuse des droits humains, dont les droits et les libertés fondamentaux des travailleurs/euses, y compris pour soutenir le développement social, économique et environnemental de l'ensemble de la francophonie.

En ce qui concerne le 19^e Sommet de la Francophonie, la Francophonie syndicale de la CSI souhaite, par la présente déclaration, réaffirmer qu'on ne peut pas « *créer, innover et entreprendre en français* » sans respecter les libertés et les droits fondamentaux des travailleurs/euses et au premier plan la liberté syndicale et le droit de négociation collective.

La Francophonie syndicale de la CSI souhaite également réaffirmer le rôle du dialogue social bipartite et tripartite afin de garantir une croissance plus durable. La Francophonie syndicale de la CSI demande également de porter une attention particulière aux femmes et aux jeunes, considérés comme les groupes les plus vulnérables dans le cadre des travaux de la francophonie, et encourage donc l'OIF à contribuer aux efforts au niveau multilatéral pour répondre aux besoins et aux droits de ces populations dans ses initiatives.

La Francophonie syndicale de la CSI, à travers cette déclaration, exprime son souhait de renforcer la dimension sociale de la francophonie. Elle aspire à une meilleure implication du mouvement syndical international, et particulièrement des syndicats des pays francophones, dans les travaux de l'OIF à l'avenir. Lors du 19^e Sommet de la Francophonie, la Francophonie syndicale de la CSI évaluera la prise en compte des préoccupations des travailleurs et des travailleuses dans les initiatives de l'OIF, ainsi que de l'ensemble des acteurs de la francophonie.